

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical Docteur DOMECH

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche Villeneuve sur lot

Temps de trajet (en min) 30 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site terrain de Lascabannes

Adresse Bonaguil 47500 Saint Front sur Lémance

GPS - Latitude (Nord)

GPS - Longitude (Est)

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1750 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 35 m

Longueur de la ligne droite de départ 80 m

Nombre de OCP* 17

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais :

En manche :

Rappel :
l'attestation
d'assurance, les
horaires
prévisionnels, le
plan d'accès et le
plan du site doivent
être annexés au
règlement

Visa du Moto-Club

Date : 18.03.15

MOTO-CLUB FUMEL BONAGUIL
CELINE COLOMBET : Secrétariat
L'Av. BONAGUIL
47500 SAINT-FRONT / LEMANCE
Tél. : 05.53.40.61.95

Visa de la Ligue

N° 25
Date : 23 mars 2015



Visa de la FFM

Date : 07/04/15
Numéro : 1510553

